

Metz, le 3 juillet 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
1 place d'Armes
57000 METZ

OBJET : Renaturation du ruisseau de Vallières et de ses affluents - Porter à connaissance N°1 – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2025-00368

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception en date du 26 juin 2025 du dossier de «porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement concernant le dossier loi sur l'eau renaturation sur le ruisseau de Vallières et ses affluents sur le territoire de Metz Métropole.

Le dossier de porter à connaissance porte sur la modification de l'aménagement de l'opération n°6 au niveau du parc de Metz-Vallières. La modification a lieu au niveau d'une conduite d'eaux usées traversant le cours d'eau. La mise en place des banquettes s'est faite avec des blocs de pierre.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à Metz Métropole valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH